



Paris, le **19 JUIN 2025**

La directrice générale des collectivités locales

à

Mesdames et Messieurs les préfets

Référence	25-004373-D
Date de signature	19 JUIN 2025
Emetteur	<i>Sous-direction des finances locales et de l'action économique Bureau du financement des transferts de compétences</i>
Objet	Concours particulier de la DGD destiné à compenser les dépenses de transports scolaires des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains (ACOTU)
Commande	Notification et versement de la dotation
Action(s) à réaliser	Notification aux collectivités du montant du concours destiné à compenser les dépenses des ACOTU
Echéance	Gestion 2025
Contact utile	Murielle ROBERT – Tél. 01 49 27 43 97 - dgcl-sdflae-fl5-secretariat@dgcl.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	2



Le concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) destiné à compenser le transfert de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires aux autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains s'établit à **87 885 409 €** au titre de l'année 2025 et n'évolue plus, conformément aux dispositions de l'article L.1614-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Afin d'assurer la meilleure transparence dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales et groupements bénéficiaires, je vous demande de bien vouloir communiquer dans les meilleurs délais aux organes exécutifs concernés les informations contenues dans la présente note ainsi que la fiche individuelle de notification mise à disposition sur l'application *Colbert départemental*.

Je vous rappelle également que, pour permettre l'application des dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, les voies et délais de recours contre la décision d'attribution sont rappelés sur la fiche individuelle de notification.

Dans le but de prévenir tout contentieux, je vous invite à indiquer aux collectivités territoriales et groupements concernés qu'un recours gracieux peut être exercé auprès de vos services durant un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution.

Les crédits correspondants viennent de vous être délégués à partir du budget opérationnel de programme 119-C002 du programme « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Afin de respecter la nomenclature d'exécution 2025 sous Chorus, vous veillerez à procéder au mandatement de ces crédits en utilisant les références suivantes : **programme 119 / domaine fonctionnel 0119-06-01 / Activité 0119010106A1**.

Je vous remercie de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que les collectivités territoriales éligibles bénéficient de ces ressources dans les meilleurs délais.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (dgcl-sdflae-fl5-secretariat@dgcl.gouv.fr).



Cécile RAQUIN